

Montboucher sur Jabron

Nombre de conseillers : en exercice = 19, présents = 17 votants = 17

Extrait du Registre des Délibérations. Séance du 29/04/2014. Date de convocation : 22/04/2014. L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de : Pascale BLACHE,

PRESENTS : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA LOUIS, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen

absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine représentée par ROISSARD Marie, BACQUET Franck,

secrétaire de séance : DEVERA LOUIS

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

OBJET..... COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 : BUDGET PRINCIPAL ET ZA DE FONTGRAVE

VOTES..... POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

reçu en Préfecture de la Drôme le

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Bruno ALMORIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	536 670,33	0,00	53 260,74	0,00	589 931,07
Opérations de l'exercice	1 244 425,82	1 400 267,44	1 210 603,65	636 802,54	2 455 029,47	2 037 069,98
TOTAUX	1 244 425,82	1 936 937,77	1 210 603,65	690 063,28	2 455 029,47	2 627 001,05
Résultats de clôture		692 511,95	520 540,37		0,00	171 971,58

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de : 520 540,37 euros

Les restes à réaliser de l'exercice 2013 en section d'investissement qui correspondent, en M14, aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- dépenses : 127 610 euros

- recettes : 61 029 euros

Le déficit au titre des restes à réaliser est de 66 581 euros, soit un besoin de financement global de la section d'investissement de 66 581 euros plus le déficit de l'exercice 2013 de 520 540,37 euros égal à 587 121,37 euros

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013, de 692 511,95 euros, le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2014, en investissement, la somme de 587 122 euros, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir entre autres le besoin de financement de l'exercice, et en fonctionnement, 105 389,95 euros au compte 002 "Excédent ordinaire reporté".



COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE ARTISANALE DE FONTGRAVE

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				9 556,52		9 556,52
Opérations de l'exercice	236 193,38	236 193,38	236 193,07	236 737,27	472 386,45	472 930,65
TOTAUX	236 193,38	236 193,38	236 193,07	246 293,79	472 386,45	482 487,17
Résultats de clôture				10 100,72		10 100,72
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				10 100,72		10 100,72
RESULTATS DEFINITIFS				10 100,72		10 100,72

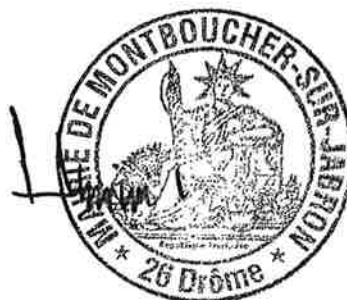
2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme à Montboucher sur Jabron,
le 30 avril 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

Séance du : 29/04/2014. Date de convocation : 22/04/2014.
L'an deux mil quatorze le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance :DEVERA LOUIS.

Codification ACTES : 7.2 fiscalité

Objet : Taux Impôts Directs 2014

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des circulaires reçues présentant les nouvelles dispositions afférentes à la fiscalité locale prévues, notamment, par la loi de finances 2013 (n°2012-1509 du 29 décembre 2012), par les trois lois de finances rectificatives pour 2012 (n°2012-354 du 14 mars 2012, n°2012-958 du 16 août 2012 et n°2012-1510 du 29 décembre 2012) et par différentes dispositions réglementaires.

Ces informations fiscales sont utiles à la préparation du budget 2014, les communes devant voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

	Taux de référence de 2014	Taux votés pour 2014
Taxe d'Habitation	7,03 %	7,14 %
Taxe Foncier Bâti	13,06 %	13,26 %
Taxe Foncière Non Bâti	59,55 %	59,55 %

Autorise Monsieur Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Montboucher sur Jabron,
le 30 avril 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

Séance du : 29/04/2014. Date de convocation : 22/04/2014.
L'an deux mil quatorze le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance :DEVERA LOUIS.

Codification ACTES : 5.2 *fonctionnement des assemblées*

Objet :

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Objet : Nomination des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (article 1650 du Code général des impôts), liste de proposition

POUR : - CONTRE : - ABSTENTIONS : -

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

CONTRIBUABLES DOMICILIES DANS LA COMMUNE :	Profession	Résidence
Nom et prénom(s)		
Commissaires titulaires :		
1 Emile HILAIRE	retraité agricole	Montboucher sur Jabron
2 Marie -Jeanne VIALE	retraîtée agricole	Montboucher sur Jabron
3 Gilbert GRAS	retraité	Montboucher sur Jabron
4 Gilbert BASTET	retraité agricole	Montboucher sur Jabron
5 Hubert FROMENT	retraité agricole	Montboucher sur Jabron
6 Christian CHAIX	employé	Montboucher sur Jabron
7 Jean-Luc CHARRE	retraité	Montboucher sur Jabron
8 Daniel KASPAR	retraité	Montboucher sur Jabron
9 Aline TOURNILLON	retraîtée	Montboucher sur Jabron
10 Pascale BLACHE	contrôleur de gestion	Montboucher sur Jabron
11 Louis DEVERA	retraité	Montboucher sur Jabron
12 Yves FLACHAIRE	retraité	Montboucher sur Jabron
13 Raymond D'HAILLECOURT	chef d'atelier	Montboucher sur Jabron
14 Pascal DORNER	agent municipal	Montboucher sur Jabron

Commissaires suppléants :		
1 Odette BENETREAU	retraîtée	Montboucher sur Jabron
2 Gérard FOLCHER	agent hospitalier	Montboucher sur Jabron
3 Jean-Charles GIROUDON	retraité	Montboucher sur Jabron
4 Colette PASCAL	retraîtée	Montboucher sur Jabron
5 Pierre GRAVIER	retraité	Montboucher sur Jabron
6 Marina D'HAILLECOURT	employée	Montboucher sur Jabron
7 André JOUFFRE	retraité	Montboucher sur Jabron
8 Frédéric VOISIN	directeur commercial	Montboucher sur Jabron
9 Marie-Jeanne BALET	employée	Montboucher sur Jabron
10 Carole VASSE	employée	Montboucher sur Jabron
11 Hubert THIROUIN	retraité	Montboucher sur Jabron
12 Catherine VIALE	technicienne et formatrice	Montboucher sur Jabron
13 Patricia DOREL	agent administratif et financier	Montboucher sur Jabron
14 Frédéric BAGNOL	chef d'entreprise	Montboucher sur Jabron

CONTRIBUABLES DOMICILIES EN DEHORS DE LA COMMUNE		
Commissaires titulaires :		
15 Hervé GUILLON	chef d'entreprise	La Bâtie-Rolland
16 Georges BRACHET	retraité	Montélimar
Commissaires suppléants :		
15 André PIALLAT	retraité agricole	Sauzet
16 Jacques LANDRAUD	retraité	Salles Sous Bois

Pour extrait certifié conforme. Montboucher sur Jabron, le 30/04/2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC

Liste communiquée à Monsieur le Responsable de Centre, C.D.I. de Valence, Drôme.



Mairie – 45, Rue Fortuné Jacquier – 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

☎ 04.75.46.08.14 – 📠 04.75.51.99.98 – mairie.montboucher@orange.fr – <http://montboucher-sur-jabron.fr>



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

Séance du : 29/04/2014. Date de convocation : 22/04/2014.
L'an deux mil quatorze le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie

Absent(e)(s) :.....

Secrétaire de séance :.....DEVERA LOUIS.

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : concours du trésorier de Montélimar, attribution

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Suite au renouvellement général du conseil municipal du 23 mars 2014, Monsieur le Maire propose qu'une indemnité de conseil soit accordée à Monsieur Patrick BUENO, trésorier principal du Trésor Public, en qualité de chef de poste de la trésorerie de Montélimar.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Patrick BUENO, responsable de la Trésorerie de Montélimar

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 30 avril 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

Séance du : 29/04/2014. Date de convocation : 22/04/2014.
L'an deux mil quatorze le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie

Absent(e)(s) :.....

Secrétaire de séance :.....DEVERA LOUIS.

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : indemnité de confection des documents budgétaires

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Le Conseil Municipal,

- vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide :

- que l'indemnité de confection des documents budgétaires, pour un montant de 46,00 euros par an, est accordée à Madame Isabelle BAILLEUL (Trésorerie de Montélimar).

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 30 avril 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

Séance du : 29/04/2014. Date de convocation : 22/04/2014.
L'an deux mil quatorze le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance :DEVERA LOUIS.

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : imputation budgétaire et comptable des biens meubles de faible valeur

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'instruction n° NOR INTB200059C en date du 26/02/2002 précise que le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section de fonctionnement, est de 500 euros TTC.

Monsieur le Maire rappelle également que, par délibération expresse de l'assemblée délibérante, les biens meubles d'un montant unitaire inférieur peuvent être inscrits en section d'investissement à condition que cette acquisition revête un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les libellés des comptes de charges ou de stocks.

Il informe que suite à la rénovation de la salle des fêtes, il est nécessaire d'acquérir divers biens ne figurant pas dans la nomenclature et qui sont d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC. Il en va de même pour le renouvellement de biens meubles acquis en Mairie depuis plus de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- si elle revêt un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les libellés des comptes de charges ou de stocks, l'acquisition d'un bien meuble destiné à la salle des fêtes ou à la Mairie, d'un montant inférieur à 500 euros TTC sera comptabilisée en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 30 avril 2014.



Le Maire,
Bruno ALMORIC



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 18
 votants : 19

Séance du : 29/04/2014. Date de convocation : 22/04/2014.
 L'an deux mil quatorze le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :BOUCHERLE Christine mandat à : ROISSARD Marie

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance :DEVERA LOUIS.

Codification ACTES : 9.4 motions

Objet : Projet ERIDAN : avis sur les conclusions de la Commission d'enquête et sur le Procès-Verbal de la réunion d'examen conjoint

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte du Projet ERIDAN, porté par la société GRTgaz, de l'enquête publique unique interpréfectorale préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et autorisation ministérielle concernant les travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz.

Il rappelle également les deux réunions du conseil municipal - 28 février et 10 septembre 2013 - où il avait été demandé la prise en compte de divers points.

A ce jour, par courrier en date du 7 avril 2014, Monsieur le Préfet de la Drôme demande l'avis du conseil municipal concernant les conclusions de la Commission d'enquête au dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme ainsi que sur le Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Le conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance du rapport et du Procès-verbal rendu suite à l'enquête publique,
- après en avoir délibéré,
- Considérant que les réserves n'ont pas été levées, en particulier pour ce qui concerne la distance par rapport au projet d'extension à l'est des bâtiments actuel du Golf,
- Considérant que les réserves que le conseil municipal avait émises le 28 février 2013 et le 10 septembre 2013 dans ses délibérations attendaient des réponses.
- N'ayant aucune réponse satisfaisante par rapport à ses réserves et observations prend une délibération défavorable.
- Cette délibération défavorable aux conclusions de l'enquête publique unique interpréfectorale et du Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint au projet ERIDAN pourra être réétudiée dès lors que le conseil municipal aura obtenu des réponses claires et satisfaisantes aux réserves et observations posées le 28 février 2013 et 10 septembre 2013.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 30 avril 2014.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 29/04/2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2008 et 11 avril 2008,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 3 janvier 2014 : signature des marchés pour la restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Martin nombre de lots 3, tableau récapitulatif des offres joint à la présente.
- 2) décision du 12 mars 2014: renouvellement du bail de location pour le Bureau de la Poste pour une durée de 9 ans a effet du 1^{er} juin 2014. Montant du loyer 865 euros indexé chaque année.
- 3) décision du 31 mars 2014 : contrat d'entretien installations de chauffage, clim et production d'eau chaude signé le 31 mars 2014 avec l'entreprise « Depan Gaz Sanit » (D.G.S.) – Montélimar (Drôme), pour une durée de 3 ans. Montant annuel de la prestation : 3 020 euros H.T. (3 624 euros TTC).
- 4) décision du 1^{er} avril 2014 : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier (CSPS) pour les travaux de restauration de l'église signé le 31 mars 2014 avec le bureau « CoBAT BRUGEL Marc » - Montélimar (Drôme), durée prévisionnelle de l'opération 17 mois. Montant de la mission 3 200 euros H.T. pour 80 heures d'intervention (3 840 euros TTC).

Fait à la date sus indiquée et affiché le 30 avril 2014
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC



ARCHES RESTAURATION EXTERIEUR ET INTERIEUR DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

TS	OBJET	entreprise	tranche ferme H.T.	tranche ferme TTC	Tranche Conditionnelle 1 H.T.	tranche conditionnelle 1 TTC	Tranche Conditionnelle 2 H.T.	tranche conditionnelle 2 TTC	TOTAL H.T	TOTAL TTC
t n°1	Maçonnerie-pierre de taille	GIRARD	81 680,73 €	98 016,88 €	71 928,32 €	86 313,98 €	166 390,86 €	199 669,03 €	319 999,91 €	383 999,89 €
t n°2	Couverture	EUROTOITURE	19 966,96 €	23 960,35 €	27 011,57 €	32 413,88 €		0,00 €	46 978,53 €	56 374,24 €
t n°3	Vitreaux-serrurerie	ATELIER THOMAS	11 726,50 €	14 071,80 €	4 611,00 €	5 533,20 €	11 066,00 €	13 279,20 €	27 403,50 €	32 884,20 €
TOTAL			113 374,19 €	136 049,03 €	103 550,89 €	124 261,07 €	177 456,86 €	212 948,23 €	394 381,94 €	473 258,33 €



Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 avril 2014.

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET PRINCIPAL (voté à l'unanimité)

	€	€
EQUILIBRE 2014	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation 2014	1 433 401	
Excédent fonctionnement 2013	105 391	
Charges exploitation 2014		-1 080 680
<i>Opération d'ordre</i>		
Dépenses imprévues		-10 000
Virement à section Investissement		-448 112
TOTAL	1 538 792	-1 538 782

Virement de section de fonctionnement	448 112	
Recettes Investissement 2013 RAR	61 029	
Recettes Investissement 2014	1 421 443	
Résultat reporté Investissement 2013		-520 540
<i>Opération patrimoniale</i>	<i>16 374</i>	<i>-16 374</i>
Annuité dette 2014		-110 447
Ligne trésorerie	30 000	-30 000
Dépenses Investissement 2013 RAR		-127 610
Dépenses nouvelles 2013		-1 171 987
TOTAL	1 976 958	-1 976 958

BUDGET ZA DE FONTGRAVE (voté à l'unanimité)

ZA de Fontgrave, BP 2014.doc - 1

FICHE DE CALCUL
ANNEE 2014
STOCK INITIAL ET STOCK FINAL
BP 2014

DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
Stock final (article 3355) Travaux aménagés 286 214 euros	Excédent reporté (article 001) : 10 101 euros Stock initial (article 3355) : 236 194 euros Emprunt : 39 919 euros
TOTAL SECTION : 286 214 euros	TOTAL SECTION : 286 214 euros
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Charges diverses (art 6015) : 50 000 euros	Produit des ventes (article 7015) : 0 euro
Terrains aménagés (article 658) : 20 euros	Produits divers (art 758): 0 euros
Stock initial (article 7135) : 236 194 euros	stock final (article 7133) : 286 214 euros
NB : stock final = stock initial + travaux - ventes	
TOTAL SECTION : 286 214 euros	TOTAL SECTION : 286 214 euros

D201404_009.doc

Mairie – 45, Rue Fortuné Jacquier – 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

☎ 04 75 46 08 14 – 📠 04 75 51 99 98 – mairie.montboucher@orange.fr – <http://montboucher-sur-jabron.fr>

Point sur le travail des agents du service technique

- Tonte et traçage des terrains de football
- Enlèvement des encombrants
- Entretien divers aux écoles
- ZA de Fontgrave : pose de barrières le long du canal
- Désherbage de la voirie
- Préparation et aide à la « journée US »
- Préparation et aide au cross des écoles
- Taille des haies
- Entretien des terrains de tennis

Appellation de voies nouvelles

La commission « culture, communication et patrimoine » présentera, pour fin mai, une liste de propositions de noms de rue pour les deux nouvelles voies d'accès des lotissements « La bergerie » et des « Echaunes ».

Quelques dates :

- Cérémonie du jeudi 8 mai 2014 : 11h au cimetière
- Vendredi 16 mai 2014 : 18h30 assemblée générale de la M.J.C
- Dimanche 25 mai 2014 : élections européennes
- Le Critérium du Dauphiné Libéré (du 5 juin 2014 au 9 juin 2014) : passage sur la commune
- Vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 juin 2014 : fête du village